



Municipalité de
Ham-Sud

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure 01-2025

Construction d'un garage attaché

Avis public est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

QU' à une séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 5 mai 2025 (2025-05-05), à compter de 19h30**, les membres du Conseil de la Municipalité d'Ham-Sud, se prononceront sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Nature et effet :

La demande vise à permettre la construction d'un garage attaché à une distance de 16.96m de la ligne avant contrairement à l'article 7.4.1.1 du règlement de zonage 200805 et ses amendements qui prévoit que la marge de recul avant prescrite pour le bâtiment principal pour la zone (af17) doit être respectée, soit 30m.

Identification du site concerné :

Lot 6 077 845
138, chemin Gosford Sud
Propriétaire/demandeur: Lisette Picard

En référence au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Yves Drolet, daté du 11 novembre 2024 (2024-11-11) de son dossier 18 591 et de ses minutes 17 063

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 5 mai 2025 à compter de 19h30**.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Ham-Sud, le 14 avril 2025.

Etienne Bélisle
Directeur général et Greffier-trésorier